



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du mardi 02 avril 2024

| | |
|-------------------|--|
| 2024 - 058 | NOMBRE DE MEMBRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 23 - En exercice : 23 - Qui ont pris part à la délibération : 22 |
| | Date de la convocation : 25/03/2024 |
| | Date d'affichage : 25/03/2024 |

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 02 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, MARIMPOUY, DARRACQ, DEHEZ, LAHONTAN, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

M. LABAT a donné procuration à M. VILATON

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. GATUINGT a donné procuration à M. SEIRACQ

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BÉDAT

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

Absents :

Mme EDE

Secrétaire de séance : Mme Pierrette WLUSEK

OBJET :

**FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DU GRAND DAX POUR LA
RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI DES COMMUNES**

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 février 2020 portant approbation du règlement d'attribution du fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti des communes du Grand Dax.

CONSIDERANT que le programme des travaux pour la rénovation énergétique du local de la pétanque permet la valorisation de patrimoine, domaine du fond de concours.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**



SOLLICITE la Communauté d'Agglomération du Grand Dax sa participation au financement de l'amélioration de la performance énergétique du « local de la pétanque »

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération (dossier de demande de fonds de concours, convention d'attribution, etc).

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **05 avril 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

| | |
|------------|----|
| Pour | 22 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240402 – DE2024058
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulbos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).